

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CHRISTIANE DEMONTÈS

SENATRICE DU RHONE

SECRETAIRE DU SENAT

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES SOCIALES

MAIRE DE SAINT-FONS

14 AVR. 2010

Syndicat des Indépendants
Antenne Rhône-Alpes
Monsieur Marc SANCHEZ
Secrétaire Général
Parc de la Chauderaie
2, rue de la Chauderaie
69340 FRANCHEVILLE

Saint-Fons, le 6 avril 2010

N/Réf. : CD/LP/KH/PZ/SOC 060410-13

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu m'interpeller au sujet du Projet de loi sur l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée que l'Assemblée Nationale a adopté le 17 février dernier. Sachez que votre correspondance a particulièrement retenu mon attention et je vous en remercie très vivement.

Initialement, ce texte poursuivait un objectif on ne peut plus louable, un objectif que chacun peut légitimement faire sien : celui d'avancer dans le règlement de la situation des entrepreneurs qui, de bonne foi, voient leur patrimoine disparaître suite à de mauvaises affaires dont ils ne sont que peu responsables. C'est cet objectif premier que les députés socialistes ont défendu, notamment via l'instauration d'un patrimoine d'affectation. Reste qu'au cours dudit examen, de nombreuses dispositions sont venues modifier cet objectif. Je pense en particulier à la rétroactivité de la mesure qui peut être dangereuse et consacre un précédent qui ne saurait être accepté. En outre, cette mesure risque de s'avérer inconstitutionnelle du fait qu'elle pénalise les créanciers sans que ceux-ci ne puissent bénéficier de mesures de sécurité. Dans ce cadre, que devient la confiance réciproque entre entreprises sur laquelle était bâti ce texte ?

Au cours de ces débats, il a été constaté que le système mis en place favorisait potentiellement l'évasion fiscale et sociale. Ce qui ne peut être acceptable. Enfin, le Gouvernement se refuse à conserver l'insaisissabilité, dispositif simple qu'il suffisait de promouvoir pour qu'il rende service à nombre d'entrepreneurs, alors que chacun sait que cette disposition peut revêtir une dimension très positive dans certaines situations.

Reste la problématique liée au leurre des garanties bancaires. Or en interdisant les garanties personnelles, le Gouvernement interdit à nombre de chefs d'entreprises de démarrer et de prospérer. En effet, de quels moyens dispose le Gouvernement pour contraindre le secteur